



## Question orale de M. LAMBERT-LIMBOSCH : Les actions entreprises à la suite de la tempête du 9 juillet 2024.

**M. Lambert-Limbosch** remarque que de nombreuses personnes se gaussent encore du dérèglement climatique en proférant des remarques telles que « Le climat a toujours changé » ou encore « Un peu plus de soleil, ça ne fait pas de tort en Belgique ».

Cette forme de déni que certains attisent par plaisir dans la sphère politique ne résiste pas à la réalité tangible. Le dérèglement climatique est bien à l'œuvre et ne s'arrête pas aux frontières d'Uccle.

On approche de la date anniversaire de la tempête d'une violence exceptionnelle qui a frappé la commune le 9 juillet de l'année dernière. Et il ne s'agissait pas d'un phénomène météorologique isolé puisque, quelques semaines plus tard, le 31 juillet, une autre tempête noyait Uccle.

Alors qu'entre 1991 et 2020, la moyenne pluviométrique uccloise se situait à 76,99 mm, le volume de pluie a été de 42 mm le 9 juillet et de 36,3 mm le 31 juillet. Deux jours de tempête ont donc suffi pour dépasser la moyenne pluviométrique mensuelle.

D'aucuns diront que ces événements ont toujours existé. On constate néanmoins actuellement que leur fréquence et leur intensité s'accroissent sous l'effet du réchauffement climatique.

M. Lambert-Limbosch souhaite rappeler aux propagateurs de déni que le 9 juillet dernier, le dérèglement climatique a fait une victime à Uccle, au parc du Wolvendael. Ce n'était peut-être pas la première victime mais c'était certainement la victime la plus jeune, puisqu'il s'agissait d'un nourrisson de deux mois à peine. Et il s'en est fallu de peu que les deux gardiens de la paix en mission sur les lieux paient du prix de leur vie leur intervention pleine de sang-froid afin de procéder à l'évacuation et à la fermeture du parc. Ce jour demeurera aussi à jamais gravé dans les mémoires en raison des ravages causés à l'exceptionnel patrimoine dendrologique de ce poumon vert ucclois.

L'enchaînement des événements du 9 juillet est aujourd'hui bien documenté. L'IRM a émis une alerte jaune pour 17h00 et orange à partir de 18h00. Bruxelles-Environnement a annoncé juste avant midi la fermeture des espaces verts régionaux à 17h00. Le service Prévention s'est aligné sur cet avis et s'est organisé en conséquence pour fermer le parc du Wolvendael au public. Dès 15h00, les gardiens de la paix sur place ont entamé l'évacuation du parc, sachant que la durée d'une telle opération est estimée entre 30 et 45 minutes. Tout ce qui aurait pu être fait a donc été mis en œuvre à temps, mais la tempête a frappé une heure plus tôt, vers 16h00, et son pic a été identifié à 16h20.

Le devoir de bonne gouvernance exige que l'on ne cède pas à l'argument de la fatalité.

Les mesures du Plan d'action climat visant à atteindre la neutralité carbone en 2050 s'inscrivent dans une logique d'atténuation du dérèglement climatique. Il n'en demeure pas moins qu'elles n'empêcheront jamais l'irruption de catastrophes naturelles.

Des mesures peuvent être mises en place ou adaptées à l'échelon communal pour éviter que de tels événements ne causent d'autres victimes.

Le Collège peut-il détailler quelles actions ont été entreprises depuis juillet dernier dans une logique d'amélioration continue afin de prévoir et atténuer les conséquences des événements climatiques, voire d'autres types de risque, en termes de suivi des alertes, de chaîne de commandement et d'action, de coordination sur le terrain, d'identification des intervenants, de moyens de communication déployés vers les services concernés et la population ?

**M. l'Echevin Biermann** rappelle le caractère tout à fait exceptionnel des conditions météorologiques de l'année 2024. En raison d'une pluviométrie hors norme, les arbres ont été fragilisés car ils ont été gorgés d'eau, et leurs branches sont devenues plus lourdes et cassantes.

Quoiqu'en général, Bruxelles-Environnement et l'IRM fournissent des informations fiables, les prévisions du 9 juillet n'étaient pas correctes. La cellule orageuse qui s'est abattue vers 16h00 n'était ni prévue ni annoncée. Les équipes communales sont intervenues pour vider les parcs à partir de 15h00 mais le temps nécessaire pour effectuer cette opération peut être estimé à une heure ou une heure et demie et non 45 minutes, en raison du contexte : il y avait du public, il faisait encore très beau lorsque les gardiens de la paix se sont présentés et, ne voyant pas la tempête arriver, les gens souhaitaient rester.

Des initiatives ont été prises depuis ce tragique événement.

Une procédure « inter-services » destinée à améliorer la coordination en cas d'alerte météo est en cours de finalisation. Trois services ont la responsabilité de sa mise en œuvre : le service de la Prévention, le service vert et la planificatrice d'urgence. Via ces trois intervenants, de nombreux services seront immédiatement informés et répercuteront l'alerte dans une série de lieux définis à l'avance en raison du risque qu'ils représentent.

Par ailleurs, une réflexion est menée en vue d'instaurer une garde « intempéries » qui soit de nature à garantir une capacité d'action en dehors des horaires de travail de la commune.

Un schéma d'alerte incluant l'application Be Alert et les réseaux sociaux du site communal est également en cours d'élaboration.

Dans une optique de sécurisation renforcée, les fermetures des espaces verts seront dorénavant planifiées systématiquement deux heures avant l'heure mentionnée dans l'avis de Bruxelles-Environnement.

Même si le délai est très court, l'équipe des gardiens de la paix s'adaptera en fonction du timing disponible pour fermer les espaces verts en cas d'alerte, et ce d'autant plus que le nombre d'agents mobilisés pour cette fermeture sera doublé.

Un message sera affiché sur l'ensemble des panneaux situés à l'entrée des espaces verts pour signaler que l'accès est strictement interdit en cas de tempêtes ou d'événements climatiques dangereux.

Les services communaux élaborent aussi des procédures analogues pour d'autres risques, tels que par exemple les inondations.

**M. Lambert-Limbosch** est heureux d'apprendre que le Collège s'efforce de tirer les leçons de ces événements.

Il ne pense pas que la tempête du 9 juillet puisse être qualifiée d'exceptionnelle car il y a malheureusement lieu de redouter la répétition de ce type de phénomène.